



# Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p  
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



## FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 179 heures

Public concerné

Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Objectifs

- Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité :
- o de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges);
  - o d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental
  - o d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif;
  - o Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
  - o Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure;
  - o Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
  - o Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

Pré-requis

Entrée en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- o être âgé de 16 ans révolus
- o être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- o être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- o être âgé de 16 ans révolus,
- o être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- o être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.
- o Etre titulaire du module santé-sécurité
- o avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité (32h)**  
UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité (32h)**  
UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou  
Tel. +33 (0)5 61 37 67 99 – Fax +33 (0)5 61 37 61 88  
Mail : formation@occitanie.fff.fr  
Web : https://occitanie.fff.fr



Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31 auprès du préfet de la région



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p  
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



### Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires (suite) :

- **UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)**  
UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Séniors  
UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**
- **Module Santé-Sécurité (35h):** Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.
- **Module Arbitrage (16h):**
  - o Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
  - o Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
  - o Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
  - o Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
  - o La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

### M. S. P.

**Mise en Situation Professionnelle** : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 3'6 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à :

- Entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football (minimum U11) jeunes ou seniors à raison de 2 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entraînement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).

### Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final (12h)

### Statistiques

Saison 2018/2019

- 93 postulants à l'entrée en formation, 89,25 % de taux d'admission suite aux tests de sélection
- 72 stagiaires en formation, 87,50% de taux de réussite à la certification finale

### Handicap

La formation est ouverte aux candidats en situation de handicap.

Procédure :

- Télécharger le dossier de mise en œuvre de dispositions particulières
- Le renvoyer à la Commission Fédérale des Educateurs et des Entraîneurs de Football – Section Equivalences **au plus tard 3 mois avant le premier jour des tests de sélection**

Référent National Handicap

EYEGHE MINKO Nicolas (IFF)

Téléphone : 01 70 22 40 57

E-mail : [nevegheminko@fff.fr](mailto:nevegheminko@fff.fr)





# Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p  
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



## DATES DE FORMATION

Site de Castelmaurou	Site de Montpellier	Site d'Onet-le-Château
<b>Test d'entrée en formation :</b> 28 et 29 Mai 2020	<b>Test d'entrée en formation :</b> 25 et 26 Mai 2020	<b>Test d'entrée en formation :</b> 29 Mai 2020
<b>Positionnement :</b> 18 et 19 Juin 2020	<b>Positionnement :</b> 15 et 16 Juin 2020	<b>Positionnement :</b> 18 et 19 Juin 2020
<b>UC4 Projet Asso :</b> 10 et 11 Septembre 2020	<b>UC4 Projet Asso :</b> 7 et 8 Septembre 2020	<b>UC4 Projet Asso :</b> 14 et 15 Septembre 2020
<b>Module Arbitrage</b> 1 et 2 Octobre 2020	<b>Module Arbitrage :</b> 1 et 2 Octobre 2020	<b>UC4 Projet Educatif/Sportif :</b> 28 et 29 Septembre 2020
<b>UC4 Projet Educatif/Sportif :</b> 24 et 25 Septembre 2020	<b>UC4 Projet Educatif/Sportif :</b> 21 et 22 Septembre 2020	<b>Module Arbitrage :</b> 12 et 13 Octobre 2020
<b>UC1 :</b> 12 au 15 Octobre 2020	<b>UC1 :</b> 12 au 15 Octobre 2020	<b>UC1 :</b> 19 au 22 Octobre 2020
<b>UC2 :</b> 16 au 19 Novembre 2020	<b>UC2 :</b> 23 au 26 Novembre 2020	<b>UC2 :</b> 30 Novembre au 3 Décembre 2020
<b>Module Santé :</b> G1 : 30 Novembre et 1 <sup>er</sup> Décembre 2020 G2 : 7 et 8 Décembre 2020	<b>Module Santé :</b> 7 et 8 Décembre 2020	<b>Module Santé :</b> 11 et 12 Janvier 2021
<b>UC3 :</b> 8 au 11 Février 2021	<b>UC3 :</b> 8 au 11 Février 2021	<b>UC3 :</b> 15 au 18 Février 2021
<b>Module Sécurité :</b> G1 : 15 et 16 Mars 2021 G2 : 22 et 23 Mars 2021	<b>Module Sécurité :</b> 15 et 16 Mars 2021	<b>Module Sécurité :</b> 29 et 30 Mars 2021
<b>Certifications :</b> 10 et 11 Mai 2021	<b>Certifications :</b> 3 et 4 Mai 2021	<b>Certifications :</b> 10 et 11 Mai 2021
<b>Rattrapages :</b> 26 Mai 2021	<b>Rattrapages :</b> 25 Mai 2021	<b>Rattrapages :</b> 26 Mai 2021
<b>Jury :</b> 28 Mai 2021	<b>Jury :</b> 28 Mai 2021	<b>Jury :</b> 28 Mai 2021

CALENDRIER



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p  
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



COUT

LIEU DE  
FORMATION

RESTAURATION / HEBERGEMENT

### Coût pédagogique :

Tarification horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1.2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 400 €
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC4) d'un montant forfaitaire de 200 €

Tarif maximum : 6€ x 179h + 220€ + 400€ + 200€ = 1 894€ pour 179 heures de formation

**NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir Règlement de la formation).**

<u>Lieu de la formation</u>	<u>Lieu de la formation</u>	<u>Lieu de la formation</u>
Centre Régional Technique Georges Favre 1 Route de Cépet 31 180 CASTELMAUROU	Siège Social de la LFO 615 Avenue du Dr Jacques Fourcade 34 073 MONTPELLIER	Siège Social District Aveyron Rue de La Roque 12 850 ONET LE CHATEAU
<b>Hébergement et Restauration</b>  <b>Centre Régional du Football Georges Favre</b> (sous réserve de modifications tarifaires)  <b>Repas</b> : 12,5 € <b>Nuitée</b> (couchage + petit déjeuner) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 23,5 € en chambre double</li> <li>▪ 27,5 € en chambre individuelle</li> </ul>	<b>Non-Défini à ce jour</b>	<b>Restauration</b>  <b>Lycée la Roque</b> (sous réserve de modifications tarifaires)  <b>Repas</b> : 8,75 € <b>Petit déjeuner</b> : 2,20€  <b>Nuitée</b> : Proposition d'hôtels proches du lieu de formation

